

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 9 novembre 2020 à vingt heures au centre municipal, situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Roy, Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
  - .1 Séance ordinaire du 13 octobre 2020
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public
6. Projet Église – Création du Conseil local du patrimoine
7. Avis de motion – Règlements Municipaux Harmonisés (RMH) numéros 110, 220, 299, 330, 399, 450 et 460
8. Adoption des dépenses
9. Révision de la programmation de la TECQ 2019
10. Développement résidentiel de la rue de l'École – Ratification de l'entente avec le promoteur
11. Inspection des points de raccordement des drains français dans les résidences desservies par le réseau d'égout sanitaire
12. Analyse du problème d'odeur à l'intersection de la rue Principale et Montée Grande-Ligne – Offre de services
13. Autorisations :
  - .1 Travaux de réparation de structure du rang des Écossais – Pavages Beaulieu
  - .2 Travaux de scellant de fissures – Perma Route
  - .3 Demande d'aide financière – Actions familles Sainte-Martine
  - .4 Assurances collectives – modification des options
14. Rapport des élus

15. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
  - .1 Travaux publics
  - .2 Urbanisme
16. Varia
17. Deuxième période de questions du public
18. Levée de l'assemblée

**3. Procès-verbal**

20-11-173

**3.1 Séance ordinaire du 13 octobre 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 tel que déposé.

ADOPTÉ

**4. Suivi du dernier conseil**

Aucun suivi

**5. Première période de questions du public**

Étant donné le huis clos, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

20-11-174

**6. Projet Église – Création du Conseil local du patrimoine**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 365-16 constituant un Conseil local du Patrimoine (comité local du patrimoine) lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 juin 2016 et que ce dernier règlement est entré en vigueur le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local du Patrimoine doit être formé de cinq (5) membres;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des sièges du Conseil local du Patrimoine sont présentement vacants.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de nommer monsieur Laurent Lazure,

madame Manon Lazure et madame Sylvie Bourdeau à titre de membre du Conseil Local du Patrimoine.

Il est également proposé et résolu de nommer monsieur le conseiller Daniel Marchand membre du Conseil Local du Patrimoine

Il est à noter que monsieur le maire Réjean Beaulieu est d'office membre du Conseil Local du Patrimoine et que la responsable de l'urbanisme madame Vicky Lafontaine, sera secrétaire.

ADOPTÉ

20-11-175

7. **Avis de motion – Règlements Municipaux Harmonisés (RMH) numéros 110, 220, 299, 330, 399, 450 et 460**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption des modifications aux règlements suivants :

1. Règlement #289-11 (RMH numéro 110) : Les systèmes d'alarme;
2. Règlement #285-11 (RMH numéro 220) : Les colporteurs;
3. Règlement #290-11 (RMH numéro 299) : Les ventes de garage et les ventes temporaires;
4. Règlement #379-17 (RMH numéro 330) : Le stationnement;
5. Règlement #284-11 (RMH numéro 399) : La circulation;
6. Règlement #377-17 (RMH numéro 450) : Les nuisances;
7. Règlement #378-17 (RMH numéro 460) : La sécurité, la paix, et l'ordre.

ADOPTÉ

20-11-176

8. **Adoption des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2020, totalisant un montant de **145 093.84 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

20-11-177

9. **Révision de la programmation de la TECQ 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ

20-11-178

**10. Développement résidentiel de la rue de l'École – Ratification de l'entente avec le promoteur**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement numéro 234-06 concernant la conclusion d'une entente avec un promoteur relative à la réalisation de travaux

d'infrastructures municipales en vertu des pouvoirs lui étant conférés par les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU' une entente concernant le développement résidentiel de terrains sur la rue de l'école a été signée entre Habitations Immo 3 Inc. et la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était nécessaire afin d'octroyer à Habitations Immo 3 Inc. les permis requis au démarrage d'un projet de développement résidentiel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter et de ratifier l'entente relative aux travaux municipaux sur la rue de l'école signée à Saint-Urbain-Premier le 2 novembre 2020.

ADOPTÉ

20-11-179

**11. Inspection des points de raccordement des drains français dans les résidences desservies par le réseau d'égout sanitaire**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de procéder à une inspection de la plomberie sanitaire et pluviale des résidences desservies par le réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE la politique contractuelle en vigueur à la municipalité permet d'octroyer un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme JFSA pour l'inspection et la coordination générales des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la proposition de la firme JFSA pour un prix forfaitaire par résidence de **250.00 \$** plus les taxes applicables. Le coût approximatif total de **65 500.00 \$** sera financé à l'aide du fonds général de la Municipalité. Ce montant, lorsque les états financiers auront été vérifiés, sera facturé aux citoyens bénéficiaires du réseau sanitaire.

ADOPTÉ

20-11-180

**12. Analyse du problème d'odeur à l'intersection de la rue Principale et Montée Grande-Ligne – Offre de services**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal souhaite investiguer et régler les problématiques d'odeurs récurrentes du réseau d'égouts dans le secteur du centre du village à l'intersection de la rue Principale et Montée Grande-Ligne. Ces problèmes entraînent régulièrement des plaintes de citoyens;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Asisto qui présente une série d'activités de collecte d'information, d'analyse et d'évaluation de solutions possibles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Asisto pour l'analyse des problèmes d'odeurs au centre du village pour un montant de **9 850.00 \$** plus les taxes applicables. Ce montant sera financé à l'aide du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

### **13. Autorisations**

20-11-181

#### **13.1 Travaux de réparation de structure du rang des Écossais – Pavages Beaulieu**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général à payer les factures de Pavages Beaulieu pour un montant total de **8 795.59 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir de la subvention Programme d'aide à la voirie locale et du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-11-182

#### **13.2 Travaux de scellant de fissures – Perma Route**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général à payer la facture de Perma Route pour un montant **12 212.70 \$** taxes incluses pour des travaux de scellant de fissures routières. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-11-183

#### **13.3 Demande d'aide financière – Actions familles Sainte-Martine**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier pour 2021 à

Actions familles Sainte-Martine d'un montant de **1 200.00 \$** taxes incluses. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

20-11-184

#### **13.4 Assurances collectives – modification des options**

CONSIDÉRANT la demande des employés de la Municipalité d'ajouter au programme actuel d'assurances collectives un volet couverture dentaire.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'ajout au régime actuel d'assurances collectives les soins dentaires (protection individuelle et familiale) pour un coût annuel pour la municipalité de **654.54 \$**.

ADOPTÉ

#### **14. Rapport des élus**

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois :

- Le Comité culturel : L'activité de lecture initialement prévue le 28 novembre est annulée étant donné les consignes sanitaires C-19;
- Bibliothèque : Aucun changement au niveau des procédures actuelles de location de livres reliées à la C-19.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Comité des Loisirs : Une rencontre de planification est prévue le jeudi 12 novembre afin de planifier les activités du temps des fêtes.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry :
  - Il y aura en 2021 une subvention pour l'achat d'afficheurs de vitesse. La subvention finance le coût d'achat de l'équipement à 50%;
  - Il y aura une subvention du Gouvernement du Québec pour des travaux visant à définir/rehausser l'image de marque de la MRC;
  - La piste cyclable est à refaire dans le secteur de Beauharnois. Les investissements requis sont importants;

- Un échéancier est déposé et une rencontre est à venir avec les directeurs généraux avant de mandater une firme pour la caractérisation des milieux humides sur le territoire de la MRC;
  - Adoption d'une résolution concernant le centre mère-enfant. Les services d'obstétriques seraient éventuellement donnés à l'hôpital de Vaudreuil-Soulange ce qui est problématique pour la région. De plus, il n'y a pas de transport collectif entre Valleyfield et Vaudreuil.
- Régie Intermunicipale d'Aqueduc de la Vallée du Châteauguay :
    - Embauche de personnel avec installation d'un bureau permanent;
    - Une séance budgétaire est organisée durant la semaine du 15 novembre. Il faut prévoir une augmentation du budget 2021 concernant la tarification de l'eau potable.
- Service incendie :
    - Le processus d'adoption du schéma de couverture de risque incendie est sur pause. En attente du dépôt (et de l'intégration à la proposition de schéma actuelle) des recommandations des directeurs des services incendies des Municipalités de la MRC;

## **15. Rapport du directeur général**

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Poursuite des travaux budgétaires 2021;
- Dépôt d'une demande de subvention RECIM pour la construction du garage Municipal;
- Projet d'entente avec le promoteur Habitations Immo 3 Inc. pour le développement de la rue de l'école;
- Mise en place d'un plan d'action présentant pour chaque mois de l'année, les travaux de voirie à faire.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

16. **Varia**

17. **Deuxième période de questions du public**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

18. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h25.

---

Réjean Beaulieu,  
Maire

---

Charles Whissell,  
Directeur général par intérim